

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 27.11.03 Convocation du 20.11.2003

Compte rendu affiché le 28 Novembre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/CC

**Objet : MARCHÉ NEGOCIE  
CINEMA REX**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	27

**Présents :**

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,  
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, BERRA,  
M. GONDELAUD, Mme ZUILL, M CHRETIN, Mme PERRIN, MM. FORGET,  
MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT.

M. MEYER par M. POINT - Mme WYMAN par Mme BROSSARD M.  
GOSSET par M. CHATUT - Mme DESVIGNES par Mme GUERIN

**Absents représentés :**

**Absents excusés :** M. FERNANDES, Mme LABASOR.

Monsieur l'Adjoint délégué explique qu'il convient de procéder à l'adoption d'un marché négocié pour des travaux d'acoustique à réaliser au Cinéma Rex, propriété communale.

Il rappelle que la commune, propriétaire de ce bien immobilier, a engagé une procédure de restructuration complète visant à mettre aux normes cet équipement culturel.

Il indique que la procédure projetée est possible en application de l'article 35 ter du code des Marchés Publics qui permet la passation d'un marché complémentaire à un marché passé après mise en concurrence pour la réalisation de prestations identiques à celles du marché initial, à condition qu'il soit exécuté par le même titulaire.

Il explique que lors de l'attribution des marchés, le revêtement du mur de fond de scène des deux salles de cinéma n'avait pas été prévu. En cours de travaux, à la demande du CNC, l'isolation acoustique de la paroi étant apparue indispensable, il a été décidé de confier à l'entreprise SAPE, titulaire du lot revêtement mural, la réalisation de ces travaux.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu l'avis de la CAO du 13.11.2003,
- Vu la délibération du 5 juin 2003,
- Considérant la nécessité de faire procéder à la pose d'un revêtement acoustique performant sur les murs de fond de scène du Cinéma Rex,
- Considérant que ces travaux n'étaient pas prévisibles lors de l'examen technique initial du projet,
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise SAPE, 22 rue du Lyonnais 69801 Saint-Priest, un marché négocié d'un montant TTC de 20 124,75 € pour la fourniture des prestations définies ci-dessus,
- Dit que cette dépense est prévue à l'article 2313-314 opération 0074 du budget communal,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 27 novembre 2003  
Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 7 janvier 2004  
- de la publication le 8 janvier 2004  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 7 janvier 2004